Communauté Francaise

Ministère de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale , de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Etudes.

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.

1040 Bruxelles , le 30 Sep 96
Rue de la Science , 43
02 / 238.86.11

C M

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 1775

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : ENTRETIEN DE SURFACES: FORMATION TECHNIQUE DE BASE (CONV)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 812103U11X1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Mme Steels(02/238.86.44) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

1745 u

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

Document 8 bis **Dossier pédagogique** **Unité de formation**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) ~~Communauté française~~ O (1) ~~Libre confessionnel~~

● (1) Provincial et communal O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau (2)
J.LEFERE, Administrateur -délégué
Date et signature (2)

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

ENTRETIEN DE SURFACES : formation technique de base (Convention)

CODE (3): 81.21.03.U11.x1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Agricole	☐	Agricole	☐
Economique	☐	Economique	☐
Maritime	☐	Maritime	☐
Paramédical	☐	Paramédical	☐
Pédagogique	☐	Pédagogique	☐
Social	☐	Social	☐
Technique	☐	Technique	☐

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel ☐ oui ☒ non

7. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours: Repris en annexe n° 4 de 2 pages

9. Capacités terminales: Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

CODE (3): 8120341111x1

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Méthodologie de l'organisation du travail	CT	F	24
Méthodes de travail appliquées	CT	F	40
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	16

Total des périodes	80

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Avis favorable
20/09/96

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 30 SEP. 1996 Signature :

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à rencontrer la demande de la « Mission régionale du Centre », chargée de faciliter l'accès au travail de demandeurs d'emploi et de minimexés sans qualification particulière.

Dans ce cadre, elle développera chez l'étudiant les compétences techniques et méthodologiques requises par l'exercice de la profession de « agent de propreté », à savoir:

- différencier les techniques d'utilisation du matériel (balais, chiffons, matériels à injection), les machines (aspirateurs, autolaveuses, monobrosses, engins autoportés, ...) en respectant certains modes d'utilisation précis;
- prendre conscience, tant sur le plan individuel que sur le plan d'une approche collective dans un service d'entretien,

  des règles élémentaires,

  - d'ergonomie et de l'organisation du travail,
  - d'hygiène et de respect du matériel
  - de sécurité et de prévention des accidents;
- prendre conscience de son rôle de travailleur dans une équipe hiérarchisée

Annexe 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

CAPACITES

En français:

- comprendre à l'audition une consigne de travail exprimée en termes courants, en différenciant:
  - ⇒ l'action;
  - ⇒ l'objet de l'action;
  - ⇒ les circonstances de mise en oeuvre de l'action;
- retrouver l'ordre logique d'une habileté élémentaire exprimée dans le désordre et visant les diverses étapes d'un ensemble d'opérations:
  - ⇒ phase de préparation - matériel;
  - ⇒ opération;
  - ⇒ vérification;
- reconnaître et exprimer en langage courant les signes élémentaires de sécurité tels que produits dangereux, sortie de secours, poison, escalier;

En mathématiques:

- estimer globalement:
  - ⇒ la surface d'une pièce (dimensions familiales);
  - ⇒ le poids d'un seau contenant de l'eau;

En orientation spatiale:

- différencier: gauche, droite, devant, derrière, au dessus, en dessous

TITRE(S) POUVANT EN TENIR LIEU

CEB

Annexe 3

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT OU LE REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Annexe 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

En fin d'unité de formation, l'étudiant doit être capable de:

au plan des compétences techniques de base:

- organiser son travail en fonction de consignes orales ou écrites;
- contrôler l'approvisionnement ou approvisionner son poste de travail en matériels et produits;
- effectuer le choix et le dosage des produits en fonction des surfaces à traiter;

au plan des compétences spécifiques :

En organisation du travail

- lire des consignes de travail en dégageant les principales étapes de préparation, d'exécution et de contrôle;
- poser spontanément des questions pour la compréhension des termes techniques nouveaux propres aux activités et au matériel ;
- différencier , en terme d'actes de travail, les attentes de la clientèle selon les contraintes des locaux à entretenir tels que
  - bureaux
  - hôpitaux
  - ateliers
  - locaux d'entreprises
  - gares, aéroports, métros
- différencier la tâche à accomplir des contraintes de sa réalisation en terme de:
  - travail individuel/ collectif
  - horaire de travail / planification des tâches
  - travail d'entretien courant /entretien approfondi
- prendre conscience du coût de la productivité en tenant compte de la gestion du stock des produits, de la maintenance des machines et de l'outillage;
- remplir un formulaire de contrôle de coût pour évaluer :
  - la correspondance entre les tâches effectuées et celles du cahier de charges ;
  - le temps du travail consacré à l'exécution des tâches (en cas d'écart, en donner une explication succinte)
  - la consommation en produits et en matériel

- le besoin de renouvellement des produits et du matériel ;

<u>En méthodes de travail appliquées</u>

- comprendre les spécificités d'une entreprise de nettoyage, ses modes de fonctionnement et d'organisation, son importance économique (cercle de zinner)
- dégager les techniques d'utilisation du matériel et de l'outillage spécifique à l'entretien des locaux et du mobilier(aspirateurs, autolaveuses, monobrosses, engins autoportés , cireuses, chariots d'entretien, etc..)
- différencier les produits et en repérer les éléments communs pour reconstituer les classes conceptuelles selon les critères suivants
  - les contraintes d'hygiène: entretien courant, désinfection, dégraissage, décapage,etc..
  - l'infrastructure visée et le mobilier spécifique (vitre, bureau, machines, ordinateurs, lits; etc..
  - les principes élémentaires de sécurité du travail et du matériel
  - les caractéristiques des composants : métaux (ferreux, non- ferreux) matières naturelles et synthétiques, matières conductrices et isolantes (électricité-chaleur, etc..,)
  - les matières résistantes ou non à l'usage intensif (intensité du trafic : sols durs, carrelages, tapis plains)
  - les mesures de protection contre les dangers de l'électricité (prise de terre, les lampes thermiques et magnétiques) ;
- estimer globalement une surface de travail (dimensions non familiales)
- en dégager les techniques d'entretien dans le respect des consignes de travail et de sécurité en tenant compte des sources d'accident (sources de chaleur; d'énergie électrique, configuration dangereuse de l'endroit, du mobilier et des objets immobilisés)
- trier et ranger les déchets selon les consignes de sécurité, du respect du lieu de travail et de l'environnement ;
- prendre conscience :
  - des techniques de travail respectant les critères suivants :
    - économie d'énergie humaine, de l'effort ;
    - prévention de la fatigue et des accidents musculaires
    - utilisation rationnelle du matériel de protection
    - économie du temps
  - des mouvements du corps et de la coordination des gestes adaptés aux situations suivantes :
    - gestes complémentaires en travail d'équipe (se coordonner avec un autre)
    - gestes de sécurité vis-à-vis de soi et des autres ;
  - du sentiment de fausse sécurité lors de l'exécution d'automatismes
  - des contraintes spécifiques du travail en milieu hospitalier:
  - de l'usage de produits toxiques
- en cas d'accident, adopter les mesures d'urgence pour assurer les premiers soins, pour appeler le personnel de sécurité et de secours ;

CAPACITES TERMINALES

En fin de formation, pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable ,

confronté à une situation clairement identifiée
et qui implique l'intervention d'un agent de surfaces ,
soit seul, soit sous la conduite d'un chef de chantier

- d'appréhender la nature de la prestation qui est attendue de lui;
- de prévoir les différentes étapes du travail à effectuer et les techniques d'entretien les plus appropriées ;
- de détecter les problèmes de sécurité à résoudre tant pour lui-même que pour les autres membres de l'équipe ;
- de citer les consignes d'utilisation des produits à partir d'une lecture méticuleuses des notices, en reconnaissant les sigles essentiels repris sur l'étiquette ;
- de décrire les méthodes de travail respectant des critères d'économie de temps, de protection du travailleur ;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de:

- la compréhension de la tâche à réaliser et des notices ou consignes d'utilisation;
- l'adéquation des consignes de sécurité et des méthodes de travail à la situation envisagée;
- du niveau de respect des règles d'hygiène et de sécurité
- du niveau de respect des règles ergonomiques
- du sens de l'organisation du travail.

Annexe 6

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un expert qui pourra justifier d'une expérience sur le plan de la maîtrise des appareils de nettoyage industriel et dans le domaine de la gestion de personnel de nettoyage industriel et de l'organisation de son travail (expérience d'au moins 3 ans).